

CANADA.

QUEBEC, 5 AOUT 1863.

tion des biens de tous les nobles, de toutes les personnes, de quelque condition qu'elles soient, qui se joignent aux rebelles ou qui les favorisent de quelque manière que ce soit, et qui promet les terres confisquées aux journaliers et aux paysans qui ne possèdent pas de terrain en propre, et qui se seront distingués par leur probité, et plus particulièrement par les services rendus à la troupe pendant la fuite ou la dispersion des rebelles." Les gouverneurs des provinces sont chargés d'arrêter "tous ceux qui se montreraient coupables ou qu'ils soupçonneraient d'avoir des relations avec les rebelles." C'est la loi des suspects dans toute sa rigueur; c'est un gouvernement soi-disant régulier, paternel et libéral, qui adopte les plus hideuses mesures de la Terreur. Voilà où en est la question polonoise! Et c'est en présence d'une telle barbarie que l'Europe se prépare à délibérer tranquillement, froidement, avec les diplomates russes! Et aucune puissance n'a encore rappelé ses ambassadeurs de Saint-Petersbourg! On avait agi avec moins de longanimité vis-à-vis du roi de Naples, qui, même au jugement de ses plus implacables ennemis, n'avait pas commis la millième partie des atrocités si justement reprochées à la Russie. *Dat ventum corvis...*

E fin, ne désespérons pas. La diplomatie sera bien forcée de reconnaître l'insuffisance de ses efforts; alors, au lieu de paroles, on aura des actes et si les hérauts polonais ont pu se soutenir jusque là l'heure de la justice sonnera; une grande honte et un grand malheur seront épargnés à l'Europe.

Les annexions piémontaises dont l'histoire paraît être une répétition du démembrement et de la confiscation de la Pologne, sont une autre honte et un autre malheur sur lesquels il n'est pas possible de fermer les yeux, auxquels il n'est pas possible de s'accommoder. La Russie s'est emparée de la Pologne en assurant qu'elle n'y songeait pas, en multipliant les protestations d'amitié et de cordiale alliance, absolument comme M. de Cavour, qui se défendait énergiquement de rien faire contre le roi de Naples au moment même où il produisait sous main les encouragements, les armes et l'argent à Garibaldi; les soldats russes ont envahi la Pologne en amis, absolument comme les troupes piémontaises envahirent les Marches et l'Ombrie, sous prétexte de défendre le Saint-Père contre le même Garibaldi. Et maintenant la Russie et le Piémont persécutent également les vrais patriotes restés fidèles à leur nationalité; ils persécutent le clergé catholique, empêchent les rapports avec le Saint-Siège, et enlèvent toute liberté d'action aux Evêques. Le parallèle peut s'établir jusque dans les moindres détails, et c'est presque jour par jour qu'on pourrait indiquer des actes semblables. Aux pensions de Pologne répondent les fusillades de Naples; à la qualification de *rebelles* correspond celle de *brigands*, et c'est presque en même temps que la Russie exile Mgr Felinski, que le Piémont emprisonne Mgr Arnaldi, cardinal et archevêque de Spolète. Les raisons sont aussi bonnes de part et d'autre. Mgr Felinski est coupable d'avoir imploré la clémence du Czar en faveur de ses compatriotes, d'avoir cru aux assurances de bienveillance qu'on lui avait données et d'avoir défendu les droits de l'Eglise et ceux du clergé polonais; Mgr Arnaldi est coupable de s'être cru libre sous un gouvernement qui proclame l'Eglise libre dans l'Etat libre, d'avoir défendu l'Eglise catholique dans un pays catholique, et d'avoir usé de l'autorité spirituelle pour interdire des prières publiques en l'honneur de soldats morts en attaquant l'autorité légitime du Pape.

La cause de Mgr Arnaldi est assez singulière. Le vénérable Prêlat est arrêté pour avoir écrit, le 16 septembre 1862, une lettre au syndic de Spolète, destinée par lui à la publicité et devenue publique, dit l'acte d'accusation du 24 février 1863. Or, il est prouvé par une consultation en règle, signée de deux avocats, MM. Henri Bixion et Joseph Carcassi, en date du 23 mai dernier, que la lettre de l'Archevêque de Spolète avait un caractère essentiellement privé, et qu'elle n'avait pas été publiée lorsqu'elle fut déferée au ministère public. L'élément de la publicité manque donc, et quelque soit le contenu de la lettre, elle ne peut être incriminée. Partoutailleurs, Mgr Arnaldi aurait immédiatement rendu à la liberté; il n'en est pas ainsi dans la *Libre Italie*.

En revenant à la Russie, nous trouvons que, tout en se montrant conciliant, elle se prépare à la guerre, et d'une façon assez sérieuse pour inquiéter la Suède, qui s'apprête à protester à l'occasion des ouvrages militaires que les Russes exécutent dans les îles d'Åland, contrairement aux stipulations du traité de Paris. On négocierait donc à Saint-Petersbourg pour gagner du temps. C'est pour cela sans doute que la Russie élève des prétentions inacceptables, comme celle de ne consentir à une conférence qu'à la condition qu'on s'y occupera d'autre chose encore que de la question polonoise. La diplomatie ne peut se laisser prendre à tous ces pièges, mais le temps qu'elle passe à montrer qu'elle n'est pas dupe, est autant de temps de gagné par la Russie, qui travaille de toutes ses forces à avoir de son côté les faits accomplis. Le seul moyen qu'a la diplomatie de déjouer les ruses mesquines c'est de déclarer qu'elle se retire.

PARTIE DE BARRÉS.— On remarque qu'un grand nombre des hommes qui entrent dans l'armée comme remplaçants sont des Canadiens. Ce fait est attribué à une cause qui mérite d'être remarquée. L'immigration au Canada de jeunes gens sujets à la conscription a été, dit-on, si considérable dans ces derniers temps, que le travail est rare et les salaires en baisse. De là un *chasse-croisés* qui remplit par les arrivages les vides créés par les départs. (Courrier des Etats-Unis.)

Les réponses du prince Gortschakoff aux notes de la France de l'Angleterre et de l'Autriche sont arrivées. Celle qui a été adressée à l'Autriche n'est, paraît-il, point encore publiée, mais nous avons le texte de celles qui ont été adressées aux cabinets de Londres et de Paris. Elles se trouvent tout au long dans les journaux d'Europe que le steamer *America*, qui est entré cette nuit dans le port de Québec, nous a apportés.

Il résulte de ces documents que le prince Gortschakoff repousse à peu près péremptoirement les demandes des trois puissances. Les "six points" sur lesquels les puissances étaient parvenues à se mettre d'accord font déjà, selon l'avis du vice-chancelier de l'empire russe, presque complètement partie du plan que son auguste maître s'est tracé. La plupart de ces mesures "se trouvent déjà ou décrétées par les ordres de l'empereur ou préparées par les développements ultérieurs que Sa Majesté s'est réservés et dont la pensée a été nettement indiquée.

Mais le vice-chancelier de l'empire russe croit devoir rappeler "que l'expérience a démontré jusqu'à l'évidence combien il serait illusoire de compter sur l'efficacité de ces combinaisons pour pacifier moralement le royaume de Pologne, avant que l'ordre matériel et le respect de l'autorité n'aient été rétablis."

Quant à la question d'armistice, ou, selon la phrase euphémique de la réponse russe, quant à la question du "statu quo militaire", le prince ne saurait en accepter la proposition; il a "quelque peine même à se rendre un compte exact de la valeur pratique de cette combinaison"; il ajoute que selon lui, "le gouvernement français n'a pu prouver par une moindre difficulté "à préciser le caractère, la portée et le mode d'exécution d'une négociation "quelconque ayant pour but de déterminer un statu quo" de ce genre, et il termine en disant que la "seule transaction compatible avec les nécessités de l'ordre, la dignité de l'empereur et les sentiments de la nation et de l'armée russes, c'est la soumission des insurgés."

Voilà en quelques mots, si l'on en dégage les accessoires et les habiletés de paroles, le fond de la réponse russe, notamment de la dépêche au gouvernement français.

Rien ne serait plus puéril, fait à cet égard remarquer l'*Union*, que de se faire illusion sur le caractère de la note russe: c'est un acte de refus et de résistance.

Ce refus est enveloppé d'arguments spécieux et de ménagements oratoires d'une incontestable finesse. Mais la résistance est accentuée avec une résolution très sûre d'elle-même. C'est la main de fer dans la gantelette de velours.

Le *Journal des Villes et Campagnes* dit de son côté:

"De la Russie on attendait une réponse, c'est une déclaration de guerre qu'on reçoit. A défaut d'élévation, elle ne manque pas de hauteur, encore moins d'ironie."

La morale du "Times."

Le journal préféré de John Bull, et celui qui représente le mieux peut-être l'état de l'opinion en Angleterre, le *Times*, professe une morale qu'il n'est point inutile de faire connaître.

On sait comment, par suite des incidents relatifs au naufrage sur les côtes du Brésil de la barque le *Prince-de-Galles* et par suite aussi de la conduite des officiers de la frégate anglaise la *Forde*, est né ce qu'on appelle le conflit anglo-brésilien. Les agents britanniques, sans trop s'inquiéter de quel côté se trouvait le bon droit, montrèrent tout d'abord les dents. Les paroles les plus dures ne furent point ménagées aux Brésiliens auxquels on montrait en même temps les canons de la flotte anglaise. Cet abus de la force excita une grande indignation à Rio-Janeiro et dans tout le Brésil, et peu s'en fallut qu'on n'eût vu la résolution de pousser les choses à la dernière extrémité. Cependant et fort heureusement d'autres conseils prévalurent; l'affaire fut mise en arbitrage et le roi des Belges, Léopold, choisi pour arbitre. Le roi Léopold a donné sa sentence arbitrale; il n'hésite pas à y déclarer que dans la manière dont les lois brésiliennes ont été appliquées aux officiers anglais, il n'y a eu ni préméditation d'offense ni offense envers la marine britannique.

Une sentence arbitrale est de sa nature même sans appel; il semble dès lors qu'une pareille décision, rendue par un souverain qui est l'oncle de Sa Majesté la reine Victoria, devait mettre fin au conflit, et c'est ce à quoi s'attendaient tous les esprits sages.

En présence de la sentence du roi des Belges, —disait avec autant de justesse

que d'à-propos le *Morning Herald* du 1er juillet,—le gouvernement de la reine n'a qu'une chose honorable à faire: c'est de reconnaître franchement, spontanément, son erreur sur la question du différend brésilien, d'exprimer son regret d'avoir présenté à ce sujet un ultimatum et d'avoir exercé des représailles, et de faire, auprès du gouvernement brésilien, l'amende honorable que, dans de semblables circonstances, un gentleman anglais ferait vis-à-vis d'un autre gentleman. C'est, pour l'Angleterre, l'unique moyen de se réhabiliter aux yeux de l'Europe. Le comte Russell qui aime beaucoup à donner des leçons de morale et de conduite aux autres puissances, ferait bien de garder un peu de sa morale pour lui-même."

Rien de plus sage assurément, mais le *Times* n'est point de cet avis. La morale du *Times* est comme celle du comte Russell d'une merveilleuse élasticité. Dans les débats auxquels ce conflit a donné lieu dans la Chambre des lords, le comte Malmesbury avait, à bon droit, dit le *Mémorial Diplomatique*, reproché aux ministres de la reine, d'avoir, dans l'emploi des représailles contre le Brésil, agi avec une brutalité qu'ils n'auraient pas osé exercer à l'égard de la France et des Etats-Unis. Le *Times* s'est chargé de répondre au noble lord, et voici un échantillon de sa réponse:

Assurément, dit-il, nous n'aurions pas agi de même; mais le Brésil est une puissance de second ordre et les puissances faibles n'ont pas le droit d'avoir tort vis-à-vis des grandes puissances. Lorsqu'un petit Etat offense gravement un grand Etat, le fort châtie le faible promptement et proprement.

Un décret de la Sacrée-Congrégation de l'Index prohibe la lecture de tous les romans de M. Alexandre Dumas, père, et de M. Alexandre Dumas, fils. Le décret, qui est du 22 juin, a été approuvé par le Saint-Père le 26 et a été publié dans la partie officielle du *Journal de Rome* le 3 juillet.

Colonisation.

Nous publions dans la première page de notre feuille de ce jour l'intéressant rapport de M. Stanislas Drapeau, touchant la colonisation des chemins Elgin et Taché, que nous trouvons dans les pages du rapport annuel de l'honorable Commissaire des Terres, pour l'année 1862. Les progrès considérables consignés dans cet important rapport sont de nature à réjouir les amis nombreux de la colonisation, et confirment pleinement l'excellence du système sous lequel cette cause se développe aussi efficacement.

Nous apprenons avec plaisir que notre actif agent de colonisation, M. Drapeau, qui emploie si judicieusement son temps pour tout ce qui se rattache à cette œuvre qu'il chérit tant et qui fortifie si activement l'élément national, vient de terminer un magnifique travail sur les développements de la colonisation du Bas-Canada, depuis dix ans, lequel formera une brochure d'environ 600 pages, et qui doit paraître dans cinq semaines.

On rapporte que ce travail est excellent, destiné à produire un bien immense dans les idées et tout-à-fait propre à faire connaître la marche du développement de la colonisation dans le pays, et les ressources prodigieuses qu'il renferme. Un plan d'organisation, puissant et pratique, doit terminer l'ouvrage, dit-on, et on croit que les excellentes dispositions qui y sont exprimées seront de nature à consolider l'œuvre de la colonisation dans les volontés, et assurer au Bas-Canada le concours de tous les dévouements pour cette grande question d'avenir national.

Nous en parlerons plus amplement lorsque cet ouvrage aura paru, et que nous l'aurons lu.

Election d'un Conseiller pour le quartier St. Jean.

Le quartier St. Jean est en ce moment appelé à faire le choix d'un conseiller pour remplacer feu G. St. Pierre, écuyer. La Corporation a fait sortir l'annonce à ce sujet et samedi prochain est le jour fixé pour la nomination des candidats. Le docteur Rinfret est le conseiller désigné pour présider à cette nomination.

On nous a montré une longue liste de noms de citoyens des plus respectables de ce quartier qui ont signé une adresse à G. E. Bolduc, écuyer, employé au bureau de poste de Québec, le sollicitant de se laisser porter candidat. M. Bolduc a accepté cette bienveillante marque de confiance de ses concitoyens, et il paraît que l'élection va se faire unanimement. Nous en félicitons le quartier St. Jean, d'autant plus que son choix ne pouvait tomber sur un citoyen mieux qualifié sous tous les rapports, M. Bolduc possédant bien les deux langues et ayant une haute connaissance dans la science des chiffres.

Depuis quelques années M. Bolduc occupe la charge de Trésorier-Général de la Société St. Jean Baptiste et il a

réussi à satisfaire tout le monde dans cette charge importante. Nous osons croire que le quartier St. Jean n'aura pas lieu de regretter ce choix.

Quelques autres noms de citoyens très respectables ont été mentionnés, mais il paraît qu'ils cèdent tous le pas à M. Bolduc, afin que l'élection se puisse faire à l'unanimité. Nous ne voyons rien de plus recommandable.

Tremblement de terre.

Le navire *Ocean Pearl*, est arrivé avant-hier à San Francisco, en Californie, venant de Hong-Kong, en Chine. Les journaux qu'il apporte de cette île, dit une dépêche télégraphique, contiennent les détails d'un terrible tremblement de terre arrivé à Manille le 3 juin. La moitié de la ville est en ruine et plus de 2,000 personnes y ont perdu la vie.

Nouvelles du Japon.

Le gouvernement japonais a payé 40,000 piastres d'indemnité pour le meurtre de M. Richardson, mais il refuse de livrer les meurtriers, alléguant qu'ils sont les sujets du Prince Sotzama lequel ne veut pas les livrer. Le gouvernement prétend ne pas avoir le pouvoir de les prendre de force. L'amiral anglais a proposé d'aller les prendre lui-même dans la principauté de Sotzama, mais le gouvernement japonais s'y est opposé, prétendant que ce serait un acte de guerre contre le Japon. Les résidents étrangers craignent beaucoup que la guerre ne fût inévitable.

Etats-Unis.

Rien d'important. Le siège de Charleston continue toujours. Le général Gillmore a renoncé aux assauts pour s'occuper de réduire la place par les travaux du génie. La plupart des femmes, des vieillards et les enfants andessous de quinze ans ont quitté la ville; il ne reste exactement que les hommes en état de porter les armes.

La nouvelle de la reprise du tirage au sort dans la ville de New-York, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro ne s'est pas confirmée. Il paraît que le gouvernement n'essayera pas de faire exécuter la loi de conscription avant que de nombreuses forces militaires ne soient réunies dans la cité impériale ou dans les environs.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* de lundi, 3 août:

CAROLINE DU NORD.

Fort Montrose, 2 août.
Le *Standard*, de Raleigh (Caroline du Nord), dénonce Jefferson Davis comme ne méritant pas la confiance du peuple, et dit que ses efforts pour établir une confédération du Sud seront sans résultat.

L'*Enquirer*, de Richmond, demande que Jefferson Davis supprime le *Standard*, de Raleigh, et réclame la dissolution de la cour suprême de la Caroline du Nord.

Le *Standard* dit: "Le gouverneur Vance soutiendra la cour suprême et le *Standard*, s'il est nécessaire, et si Jefferson Davis tente d'employer la force brutale pour supprimer notre journal, il trouvera une opposition armée, et une révolution dans cet Etat en sera le résultat."

John Mitchell, le rédacteur de l'*Enquirer*, de Richmond, est un agent de la Grande Bretagne, qui cherche depuis longtemps à diviser le peuple du Nord et du Sud."

Le *Standard* publie encore les lignes suivantes:

"La Caroline du Nord a fourni 95,000 hommes pour une guerre sans motif; sur ce nombre, 40,000 ont été tués ou blessés. La Caroline du Nord doit envoyer une députation à Washington, pour s'informer des conditions qui lui seraient faites, et ne pas se reposer sur Jefferson Davis."

La récente incursion de cavalerie de Norfolk à Jackson a trouvé l'ennemi fortement retranché dans cette dernière position, qui commande les approches de Weldon.

Le 26, le major Anderson a fait prisonniers les piquets confédérés et a pris possession d'un pont important, ce qui contre-carre les plans de l'ennemi.

REPRÉSENTATIONS.

Washington, 2 août.
Le département de la guerre a publié un ordre signé par M. Lincoln, déclarant que pour chaque soldat des Etats-Unis tué en violation des lois de la guerre, un soldat confédéré serait exécuté; et que pour chaque soldat de couleur fait prisonnier et réduit en esclavage ou vendu, un soldat du Sud serait astreint aux travaux forcés.

Le *New-York Freeman's Journal* raconte qu'il y a quelque temps la prophétie d'un vieux paysan catholique sur son lit de mort. C'était à l'époque de l'élection de Lincoln, et l'on s'entretenait près de lui des craintes d'une guerre prochaine entre le Nord et le Sud:

"Cette guerre éclatera bientôt, dit-il; elle sera terrible; au bout de trois ans, les Etats du Sud obtiendront leur séparation définitive, grâce à une intervention étrangère; et alors on verra dans le Nord de grands désordres, une complète anarchie qui durera plus de vingt ans, et l'on persécutera cruellement les catholiques."

Un correspondant du *Monde*, qui écrit d'une ville des Etats du Nord de l'Amérique à ce journal, ajoute après avoir rapporté cette prophétie:

Une partie de cette prophétie s'accomplit; qu'en sera-t-il du reste? Tout nous fait présager qu'elle se vérifiera. Au reste, en fait de prophétie, il y en a une autre connue depuis longtemps dans le Canada, qui annonçait que les Américains, après avoir détruit les Indiens et s'être emparés de tous les pays du Nord, se diviserait et se détruirait entre eux, après une longue et affreuse guerre. Les Américains tournent leurs regards vers l'Europe avec une vive appréhension; ils redoutent la reconnaissance du Sud par les grandes puissances du continent. On se dit que l'empereur des Français après avoir conquis le Mexique, reconstruira l'existence des Etats du Sud, et formera alliance avec eux et sa nouvelle conquête. Cette supposition n'offre rien d'improbable. Aussi les Yankees ont-ils vu, dès le commencement, de très mauvais œil notre expédition dans le Mexique. Ils se réjouissaient de nos échecs, leurs journaux publiaient souvent de fausses dépêches annonçant notre déroute et la levée du siège de Puebla. Aujourd'hui qu'il ne peuvent plus nier la prise de cette ville, ils disent que rien n'est fait encore et que les Français ne prendront pas Mexico. Nous espérons bien que le général Forey leur donnera un démenti d'ici à peu de jours. Il y a cependant des journaux qui osent dire la vérité. Voici par exemple, ce qu'une feuille de Cincinnati du 12 juin n'a pas craint de publier:

"Vous reprochez aux Français la guerre du Mexique? Que n'avez-vous pas fait sous le président Polk? Oubliez-vous l'expédition de Taylor? quel était votre droit à l'annexion du Texas et du nouveau Mexique? Vous avez donc deux poids, deux mesures?"

"N'est il pas plus avantageux pour le Mexique d'être sous la dépendance des Français que sous celle des Etats-Unis? Ne sont ils pas plus heureux sous l'Empereur que sous un président? Ses libertés, sa religion, ses intérêts ne seront-ils pas aussi soigneusement respectés sous Napoléon que sous nos souverains républicains? Oui, nous préférons la France sous tous les rapports. Elle détruira l'esclavage dans le Mexique. Ses armées, ses institutions, sa religion, son sentiment de justice, épargneront à ce pays tout honteux et vil système de gouvernement. Le pouvoir au Mexique est entre les mains d'hommes qui ont prouvé leur complète incapacité, parce qu'ils sont dépourvus de toute idée religieuse. Ils ont détruit la presse, excepté celle qui favorise leur tyrannie. Ils ont dépouillé les églises, dérobé les vases saints, banni les Evêques, et n'ont rien épargné pour ruiner leur patrie. Puisent les armées françaises chasser ces tyrans et faire revivre dans le Mexique la paix et la sécurité pour les personnes et pour les propriétés! La population prie le Ciel pour ce résultat, et nous espérons que bientôt le pays entier accueillera les soldats du général Forey non comme des conquérants, mais comme des libérateurs."

Nous devons faire observer que c'est un journal catholique qui parle ainsi, le *Catholic Telegraph*, de Cincinnati.

Les édifices publics à Outaouais.

L'*Ordre* publie l'extrait suivant d'une lettre d'Outaouais:

"On a repris les travaux des bâtisses parlementaires, et il est étonnant de voir les progrès qui ont été faits, si l'on considère surtout le petit nombre des ouvriers employés. Le toit de la maison du Parlement commence à se montrer; l'année dernière le mur de derrière n'était seulement pas encore levé de terre. Si j'en puis juger par ce que j'ai vu, je puis dire que les bâtisses seront reconstruites avant le commencement de l'automne."

On nous prie de reproduire la correspondance suivante:

"M. le Rédacteur,
Hier, 29 de juillet, était une grande fête pour la paroisse de Saint-Jean le d'Orléans. Les cloches sonnaient à hautes volées, et appelaient au temple une foule de personnes avides d'assister à la fête solennelle et rare qui se préparait. C'était la célébration de l'anniversaire de la 50e année de mariage d'un de nos braves et respectables citoyens, M. Irénée Blouin et son épouse Cécile Lachance, qui, malgré leur grand âge paraissent encore, par le bon usage qu'ils ont su faire de leur longue carrière, jouir d'une santé qui leur tient encore en réserve de longues années de bonheur. C'est une cérémonie bien touchante et bien imposante, que celle qui nous fait voir deux respectables vieillards prosternés aux pieds des autels, demandant au ciel de les bénir de nouveau, pour le temps qui leur reste à vivre, et le suppliant de répandre ses faveurs et ses grâces sur leurs enfants et petits enfants qui les entourent. Aussi, cette journée, ne sera-t-elle jamais mise en oubli, par ceux qui ont eu l'avantage d'être témoins de cette touchante cérémonie. Après la grand-messe, qui fut chantée avec toute la pompe possible et à laquelle figurait un magnifique pain-bon, M. le curé Gosselin fit, en peu de mots, mais par des paroles bien senties l'éloge des deux respectables vieillards. Après quoi l'heureux couple, suivi d'une longue suite de voitures, alla s'asseoir à un somptueux banquet, auquel, outre un nombre considérable de parents et d'amis, on remarquait les Révérends MM. Gosselin et Gingras, dix enfants, 59 petits enfants et 11 arrière petits enfants."

On nous prie de reproduire la correspondance suivante:

"M. le Rédacteur,
Hier, 29 de juillet, était une grande fête pour la paroisse de Saint-Jean le d'Orléans. Les cloches sonnaient à hautes volées, et appelaient au temple une foule de personnes avides d'assister à la fête solennelle et rare qui se préparait. C'était la célébration de l'anniversaire de la 50e année de mariage d'un de nos braves et respectables citoyens, M. Irénée Blouin et son épouse Cécile Lachance, qui, malgré leur grand âge paraissent encore, par le bon usage qu'ils ont su faire de leur longue carrière, jouir d'une santé qui leur tient encore en réserve de longues années de bonheur. C'est une cérémonie bien touchante et bien imposante, que celle qui nous fait voir deux respectables vieillards prosternés aux pieds des autels, demandant au ciel de les bénir de nouveau, pour le temps qui leur reste à vivre, et le suppliant de répandre ses faveurs et ses grâces sur leurs enfants et petits enfants qui les entourent. Aussi, cette journée, ne sera-t-elle jamais mise en oubli, par ceux qui ont eu l'avantage d'être témoins de cette touchante cérémonie. Après la grand-messe, qui fut chantée avec toute la pompe possible et à laquelle figurait un magnifique pain-bon, M. le curé Gosselin fit, en peu de mots, mais par des paroles bien senties l'éloge des deux respectables vieillards. Après quoi l'heureux couple, suivi d'une longue suite de voitures, alla s'asseoir à un somptueux banquet, auquel, outre un nombre considérable de parents et d'amis, on remarquait les Révérends MM. Gosselin et Gingras, dix enfants, 59 petits enfants et 11 arrière petits enfants."

Les paratonnerres.

QU'EN PENSENT NOS SAVANTS?
On lit dans la *Revue du monde catholique* N° du 10 juillet 1862, ce qui suit touchant les paratonnerres.

"M. Perrot continue ses expériences sur les paratonnerres. Il démontre 1° que la surface du conducteur immergée dans le sol est environ dix mille fois plus petite qu'elle ne devrait être; 2° que cette surface présente à l'écoulement de l'électricité une résistance dix mille fois environ plus considérable que la tige même du conducteur; 3° qu'enfin lorsque le paratonnerre est fondroyé, il existe sur son conducteur une tension électrique proportionnelle à cette résistance, tension qui le rend foudroyant pour les voisins.—On voit que l'ancienne théorie du paratonnerre est tout à refaire, et que sa construction actuelle n'offre que peu de garanties."

On lit dans la *Revue du monde catholique* N° du 10 juillet 1862, ce qui suit touchant les paratonnerres.

"M. Perrot continue ses expériences sur

les paratonnerres. Il démontre 1° que la surface du conducteur immergée dans le sol est environ dix mille fois plus petite qu'elle ne devrait être; 2° que cette surface présente à l'écoulement de l'électricité une résistance dix mille fois environ plus considérable que la tige même du conducteur; 3° qu'enfin lorsque le paratonnerre est fondroyé, il existe sur son conducteur une tension électrique proportionnelle à cette résistance, tension qui le rend foudroyant pour les voisins.—On voit que l'ancienne théorie du paratonnerre est tout à refaire, et que sa construction actuelle n'offre que peu de garanties."

X. X. X.

Société de colonisation de Québec.

Le but de l'association est de protéger les colons canadiens-français dans le Saguenay, la Gaspésie, les cantons de l'Est et le Bas-Canada en général; de donner des secours en grains, provisions ou argent aux colons; de prendre en main leur cause auprès du Gouvernement, lorsqu'il y aura lieu, soit pour l'ouverture de chemins, soit pour l'établissement de maisons d'école, etc., etc.; et enfin d'empêcher autant que possible l'émigration des canadiens-français aux Etats-Unis.

ORGANISATION.

Art. I. L'association prend le nom de Société de colonisation de Québec.

Art. II. Tous les amis de la colonisation, indistinctement, peuvent devenir membres de cette Société.

Art. III. Pour devenir membre de la Société, il faut, en inscrivant son nom sur le registre de la Société, payer de suite sa contribution pour une année.

Art. IV. La contribution est de 25 centimes par an et devra être payée au Trésorier du 1er au 15 de septembre.

Art. V. Les officiers de la Société sont: Un président-honoraire, un président, deux vice-présidents, un trésorier, un secrétaire-correspondant et un secrétaire-archiviste, élus annuellement et rééligibles.

Art. VI. Un Bureau de direction, composé des officiers sus-mentionnés et de vingt membres, élus annuellement et rééligibles, est chargé de toutes les affaires de la Société.

Art. VII. Le Bureau de direction s'assemble au moins une fois par mois.

Art. VIII. Le Quorum du Bureau de direction sera de sept membres.

Art. IX. Tout membre a droit de voter à l'élection des officiers et des autres membres du Bureau de direction pourvu qu'il ait payé sa contribution annuelle.

Art. X. Les élections se feront au scrutin le 15 septembre de chaque année.

Art. XI. A l'assemblée générale qui devra avoir lieu le 15 septembre de chaque année, le Bureau de direction sera tenu de soumettre un rapport détaillé de toutes les transactions de l'année écoulée.

Art. XII. Le Bureau de direction pourra faire tels règlements qui lui seront convenables pour son fonctionnement particulier, mais aucun des douze articles de la présente organisation ne pourra être changé, modifié ou retranché sans le consentement de la Société réunie en assemblée générale et convoquée huit jours à l'avance.

Officiers élus pour l'année courante.

Président-honoraire.—M. l'abbé A. Racine.

Président.—M. Ph. J. Jolicoeur.

Vice-présidents.—MM. P. Wells et F. E. Hamel.

Trésorier.—M. T. H. Hardy.

Secrétaire-correspondant.—M. Ernest Gagnon.

Secrétaire-archiviste.—M. Cy. Tessier.

Membres du bureau de direction.

MM. les président-honoraire, président, vice-présidents, trésorier et secrétaires de la Société; MM. J. C. Taché, Pierre Garneau, Pantaléon Pelletier, J. B. C. Hébert, N. D. Légaré et le Dr. Wherry, de la Haute-Ville; MM. J. Bte. Alain, le Dr. Bellem, L. D. Vézina, Eugène Taché, Victor Bélanger, le Dr. Tachereau et Philippe Huot, du faubourg St. Jean; MM. Edmond Paradis, le Dr. Lemieux, J. Bte. Delage, J. Auger et Arthur Dion, de St. Roch; et MM. Edmond Gagnon et Th. LeDroit, de la Basse-Ville.

FAITS DIVERS.

ACCIDENT.—Ce matin, vers onze heures, deux mineurs du nom de LeBel, tous deux frères, occupés à travailler au quai qui se construit pour la commission du Havre sur la Pointe-à-Carey, ont été grièvement brûlés par l'explosion intempestive d'une mine.

—On lit dans la *Minerve* du 1er août:

"M. le curé de Contrecoeur, plongé dans la douleur, avec tous ses paroissiens sur les ruines de leur église incendiée, éprouve en même temps une bien grande consolation, en voyant la sympathie si grande qu'on leur témoigne de tout côté. Le curé et les paroissiens ne sauraient témoigner de leur reconnaissance pour toutes les marques d'attention et de bienveillance dont ils ont été entourés, depuis le malheur de cet incendie, tant de la part des Messieurs du clergé et des communautés religieuses que de la part de respectables citoyens laïques. Le curé tant au son nom qu'au nom de ses chers paroissiens, prie bien les personnes bienveillantes et charitables, dans les différentes classes ci-dessus mentionnées, de vouloir accepter ses sincères remerciements pour les dons précieux qu'ils ont bien voulu adresser pour sa paroisse qui, en perdant son église, a perdu tous les objets de prix indispensables pour le culte divin, lesquels objets ne se trouvaient nullement assurés. Il ose encore solliciter de nouveau des dons auprès des cœurs généreux qui voudront bien l'en

gratifier, leur assurant d'avance, à eux aussi, sa vive et entière reconnaissance pour leurs bienfaits et promettant à tous d'engager ses paroissiens, en s'adressant à eux, comme il l'a déjà fait, à adresser au ciel leurs humbles prières pour les bien-faiteurs de la paroisse de Contrecoeur. Les dons que l'on verra bien faire au curé de la paroisse de Contrecoeur, s'ils ne peuvent être remis à lui-même, pourraient être déposés à l'évêché de Montréal ou chez Messieurs les libraires Fabre et Gravel, ou chez M. le libraire Rolland.

Trois-Rivières, lundi, 3 août 1863.

LA Foudre. — Hier soir, vers onze heures un violent orage a éclaté au dessus de la cité, dont toutes les maisons tremblèrent sous les coups redoublés du tonnerre. Pendant une heure environ, que dura cet orage, le firmament paraissait tout en feu, tant les éclairs étaient fréquents. Heureusement que nous n'avons à déplorer aucun accident sérieux, bien que la foudre soit tombée à deux endroits ; chez M. Moïse Gauthier, place du marché, la famille était en prière, lorsque la foudre pénétra par le toit de la maison, atteignant M. Gauthier et le renversa, sans lui causer aucun mal tout en mettant ses habits en lambeaux, brisant en petit morceau les meubles de la chambre à coucher et déchirant les vêtements qui s'y trouvaient.

Un peu plus loin, dans la rue des Forges, la foudre a brisé un arbre, dont les branches s'étendaient sur la toiture de la demeure de M. Ira Craig Hart, et après avoir fait le tour de l'arbre plusieurs fois, en effleurant l'écorce, a fait un petit trou rond dans le sol de la grandeur d'une monnaie.

Le tonnerre a grondé pendant longtemps, avec un tel fracas, que nous avons à redouter d'autres accidents plus sérieux dans les environs. — (*L'Écho Nouvelle*.)

ACCIDENT. — Nous regrettons d'apprendre la fin tragique de Thimothée Ayotte, Ecr., marchand de St-Thomas de Pierreville, survenue sous les circonstances suivantes. M. Ayotte ainsi que M. T. N. Hart étant allés à Montréal, pour affaires commerciales arrivaient ensemble vendredi dernier au quai, vis-à-vis le marché. Bonsoir, dans le but de s'embarquer sur le vapeur *Napoleon*, pour descendre à Sorel ; s'apercevant que le vapeur avait laissé le rivage ils embarquèrent sur le *Chamby* qui partait à l'instant même.

Après avoir parcouru un mille environ, ils firent signe au capitaine du *Napoleon*, qui accosta le *Chamby* ; M. Hart et une vieille parente de M. Ayotte, qui avait trop tardé, quoique mis sur ses gardes, voulant sauter sur le *Napoleon*, tomba à l'eau entre les deux vapeurs et après avoir réussi à se tenir à la surface pendant deux à trois minutes, disparut sous les ondes. — L'infortuné avait sur lui deux cents piastres en trente sous et il est à présumer que le poids de cet argent a dû contribuer à le faire noyer plus vite.

Intelligent, sobre, actif et d'un caractère agréable, M. Ayotte était aimé et estimé de ses nombreux connaissances il était âgé d'environ trente cinq ans et laisse une jeune veuve et plusieurs enfants, croyons nous, pour déplorer sa perte prématurée.

Un des employés du *Napoleon* nommé Charbonneau mérite les plus grands éloges, pour le courage avec lequel il se précipita dans le fleuve, au secours du malheureux Ayotte, qui disparut avant que Charbonneau put l'atteindre, le courant étant fort rapide à cet endroit. — (*Idem*.)

— Un nommé Pierre Paradis de l'Énergie, township de Joliette, est accusé d'avoir volé des charrettes et autres objets, un warrant d'arrestation a été lancé contre lui et les officiers de la justice sont à sa poursuite.

On s'est à faire une enquête sur les noms Onésime, Georges, et Désiré Contis, trois frères, de la paroisse de St. Jean de Martha, accusés d'incendie, de démolition et vol sur la résidence de dame M. Charbonneau. — (*Messager de Joliette*.)

— Hier, dans le courant de l'après-midi, il est tombé à Ste. Mélanie, à St. Jacques, à St. Liguori et à Ste. Julie, un orage de grêle qui a causé des dommages considérables sur les grains. L'orage a été des plus sérieux. Les grêlons étaient généralement de la grosseur du ponce. Des champs d'avoines ont été complètement détruits, des granges ont été renversées ou déplacées par le vent, etc., en somme le dégât est très considérable. — (*Idem*.)

LA RECOLTE DE TABAC DANS LE MARYLAND. — Les dernières pluies ont fait le plus grand tort aux tabacs dans le Maryland. En outre, les esclaves se sauvent des plantations, et le manque de bras met en grand péril cette récolte importante pour l'État. Sur beaucoup de points, les autorités, voyant la ruine imminente des planteurs, ont consenti à leur rendre leurs esclaves.

Certain individu de l'État du New-Hampshire vient de trouver et d'appliquer un excellent moyen de vivre à peu de frais et de "faire de l'argent." Il s'est muni d'une voiture et d'un cheval, avec lesquels il voyageait par les routes. Lorsqu'il découvrait sur un point quelconque du chemin une fonderie aux profondeurs engageantes, il y jetait son véhicule et le cheval, et s'y couchait lui-même de tout son long. Le premier passant qui découvrait notre homme s'empressait de le secourir. Qu'avait-il ? Était-il blessé ? De sa voix la plus faible, l'adroit compère répondait qu'il souffrait dans l'intérieur du corps, qu'il croyait avoir une rupture quelconque, etc. Bref, on le transportait au village et on l'hébergeait. De plus, le conseil municipal qui voulait se soustraire au procès, que le voiturier soi-disant blessé

En effet, la pauvre dame venait d'apprendre que ses modestes rentes avaient été englouties dans une faillite.

— Si ce n'est que ça, madame, répondit simplement Péline en essayant ses yeux, je ne m'en irai pas tout de même ; il faut bien quelque chose pour vous servir, à votre âge.

— Mais tu ne me comprends donc pas chère petite, exclama Mme X... touchée jusqu'au fond du cœur, je ne peux plus ni te payer ni te nourrir !

— Eh bien ! vous ne me paierez pas et vous ne me nourrirez pas, madame, dit la dévouée Bretonne ; mais comme vous avez remplacé pour moi défunte ma pauvre mère je ne vous en soignerai pas moins comme j'aurais fait pour la chère âme, si elle était restée dans ce bas monde ; je travaillerai pour tous deux.

Et quoi que put dire Mme X..., à partir de ce moment, Péline se lona pour les journées chez une grosse fruitière qui avait besoin d'une fille de peine, mais elle rentrait coucher auprès de Mme X..., de plus, elle s'était réservée une heure pour venir faire le petit ménage de son ancienne maîtresse, à qui elle apportait soit des fruits, soit une volaille, en un mot, qu'elle nourrissait et qu'elle soignait, ainsi qu'elle l'avait dit comme si celle-ci avait été sa mère.

Ce dévouement, qui dura deux années entières sans se fatiguer un seul instant, vint à trouver enfin sa récompense.

Un frère de Mme X... est mort sans enfants et sans faire de testament, au mois de mars dernier. Ainsi cette dame, héritière du défunt, se trouva tout à coup en possession d'une dizaine de mille livres de rente, qui formaient la fortune de ce frère, avec lequel, du reste, elle était brouillée depuis longtemps et dont elle n'espérait rien au monde. Alors son premier soin fut d'adopter la bonne Péline pour sa fille, comme celle-ci l'avait adoptée pour sa mère quand elle était malheureuse. L'acte d'adoption, parait-il en règle, Mme X... mit la petite bretonne dans une bonne pension, pour qu'elle y reçut l'éducation nécessaire à sa position nouvelle, car elle a maintenant le brillant avenir d'une héritière de deux cent mille francs.

— Par suite de la nomination du maréchal Forey, les marchands de France sont en ce moment au nombre de onze, ainsi rangés dans l'ordre de nominations : 1851. Vaillant ; 1852. Magnan ; 1854. Baragney d'Hilliers ; 1855. Pélissier ; 1856. Randon ; 1856. Canrobert ; 1859. Regnaud de Saint-Jean d'Angély ; 1859. MacMahon ; 1859. Niel ; 1861. d'Ornano ; 1863. Forey. — Et par rang d'âge : d'Ornano, né le 17 janvier 1784 ; Vaillant, 6 décembre 1790 ; Magnan, 7 décembre 1791 ; Ragnand de Saint-Jean d'Angély, 29 juillet 1794 ; Pélissier, 17 novembre 1794 ; Randon, 24 mars 1795 ; Baragney d'Hilliers, 6 septembre 1795 ; Niel, 4 octobre 1802 ; Forey, 10 janvier 1804 ; MacMahon, 13 juillet 1808 ; Canrobert, 27 juin 1809.

— Le 10 juillet, de Wilna, où règne Mourawieff, un Russe écrit à un journal de Saint-Petersbourg :

« En me promenant dans la ville, j'ai rencontré un mendiant polonais la tête découverte ; il implorait la pitié des passants. Je m'approchai. Aussitôt il enfoua son chapeau sur sa tête, fronga les sourcils et se détourna de moi. Je lui offris quelques kopecks, mais le Polonais répondit qu'il n'en avait pas besoin, et passa de l'autre côté de la rue. »

Le Russe appelle le Polonais et ceux qui lui ressemblent de *fanatiques patriotes*. Si ce sont là des *fanatiques*, on comprendra qu'il en est de moins respectables.

IMMENSITÉ DE LA MER. — Dans un ouvrage du lieutenant Maury, intitulé *Géographie physique de la mer*, on trouve le passage suivant :

« La superficie de l'océan Atlantique est de 25 millions de milles carrés. Supposez qu'un ponce de pluie tombe sur un cinquième de cette vaste étendue, cette vaste nappe d'eau n'ayant qu'un ponce d'épaisseur, pèserait dit l'auteur 360 milliards de tonnes, et le sel, qui est en dissolution dans la mer ne s'évaporerait pas comme l'eau mais détruirait l'équilibre lorsque l'évaporation a eu lieu, le poids est alors augmenté de 16 millions de tonnes, c'est-à-dire presque deux fois autant que tous les navires du monde pourraient porter avec un chargement.

« Cette grande quantité de pluie pourrait tomber en un jour ; mais quel que soit le temps employé, elle ne trouble pas plus l'équilibre de l'océan qu'il ne serait troublé si, ayant pu faire tenir dans une mesure immense toute l'eau que le Mississippi jette à l'océan dans l'espace d'une année, on fut parvenu, par un effort extraordinaire, à jeter cette eau dans la mer ; et cependant la nature opère d'une manière si calme et si uniforme que ces mouvements si vastes sont imperceptibles. »

« Part à deux ! » aurait dit Mme Auranger à la veuve Boucher ; s'il faut en croire celle-ci, et sur son refus persistant de partager, Mme Auranger aurait clabaudé partout que la veuve Boucher avait trouvé dans la rue un sac d'argent ; le bruit en serait arrivé aux oreilles du commissaire de police, lequel avait reçu d'un sieur Bertrand, marchand de vins, une déclaration au sujet d'un sac perdu par lui et contenant environ 500 fr., et voilà pourquoi la veuve Boucher est aujourd'hui en police correctionnelle.

La femme Auranger : Allant chez mon épicière, Mme Carlier, acheter du fromage de *parles-moi-zen*, pour faire du macaroni, j'étais en société de mam, Boucher, dont qu'en passant sur le trottoir, elle heurte avec son pied quelque chose, dont elle se baigne, ce qu'elle n'a pas. Elle le prend comme ça par le fond, et il roule une pièce en or de 10 fr. sur le trottoir ; elle la ramène dans le sac, elle met le sac dans sa poche, et elle me lâche pour entrer chez le marchand de vins.

ANNONCES NOUVELLES.

Départ de "l'Europa" pour Montréal.—J. E. Deschamps.

Départ du "Montréal" pour Montréal.—J. E. Deschamps.

Départ du Lady Head.—F. Bateau.

Département des Terres.—Andrew Russell.

Reentrée des élèves aux Ursulines de Québec.

La rentrée des élèves des religieuses Ursulines aura lieu le 1 SEPTEMBRE. Québec, 5 août 1863. 731-6f

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

De Québec à Gaspé, Paspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shediac et Pictou.

Le puissant steamer neuf en fer à hélice et de première classe *LADY HEAD*, W. Davidson, maître, laissera le QUAI ATKINSON, MARDI, le 11 AOUT courant, à QUATRE heures P. M., arrivant aux Ports ci-dessous, en allant et en revenant.

PRIX DU PASSAGE ET DU FRET :

	1re classe.	2e classe.	Fret p. quart.
Québec à Gaspé,	\$12 00	\$4 00	50 cents
" à Paspébiac,	13 00	5 00	50 "
" à Dalhousie,	15 00	6 00	50 "
" à Miramichi,	18 00	7 00	50 "
" à Shediac,	19 00	7 50	60 "
" à Pictou,	20 00	8 00	60 "

Les prix sont les mêmes à partir des ports ci-dessus à venir à Québec.

Tout le bagage est au risque des propriétaires.

Les lits ne sont pas retenus si on ne paie d'avance au bureau.

Ceux qui ont des chargements à expédier sont requis de les faire déposer à 6 heures du matin, sur le Quai, et de faire passer leurs entrées à la Douane, avant midi, le jour du départ.

Pour de plus amples détails, s'adresser à

Quai Atkinson, rue St. Jacques.

5 août 1863. 732



Department des Terres de la Couronne, Québec, 3 août 1863.

AVIS est par les présentes donné qu'environ 11,000 acres des terres publiques, situées dans le township de BROUGHTON, comté de Mégantic et environ 12,000 dans le township de TRING, comté de Beauce, C. E., seront offertes en vente par Encaen Public, au palais de justice, à SAINT-JOSEPH, comté de Beauce, VENDREDI le 30ème jour d'Octobre prochain, à MIDI.

TERMES.—Le prix d'achat en entier devra être payé sur le champ.

Pour plus amples informations s'adresser à ce département pour le township de Broughton, et pour le township de Tring, à l'agent local, Louis LABRÈQUE, écuyer, à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL, Assist.-Comm.

5 août 1863. 730-6f-1ps



Bureau de Poste de Québec, 28 juillet 1863.

LES malles pour le ROYAUME-UNI seront fermées durant le mois d'août comme suit :—

Par la ligne Cunard, LUNDI le 3 août,

via Boston à 4 P. M.

Do do LUNDI le 10 août,

via New-York, à 2.30 P. M.

Do do LUNDI le 17 août,

via Boston, à 4 P. M.

Do do LUNDI le 24 août,

via New-York, à 2.30 P. M.

Do do LUNDI le 31 août,

via Boston à 4 P. M.

Par la ligne Canadienne, via le St. Laurent, tous les SAMEDIS à 7 h. A. M.

J. SEWELL, Maître de Poste.

Québec, 29 juillet 1863. 728

LA Retraite annuelle des anciennes élèves des Ursulines commencera le 22 AOUT à 4 h. P. M. et se terminera le 27.

Québec, 22 juillet 1863. 723-6f

ACTIONS DE BANQUE.

ON peut se procurer quelques actions de la BANQUE NATIONALE en s'adressant au sous-signe.

ELZ. BROUSSEAU,

No. 7, rue Beaudé, Haute-Ville.

Québec, 3 juillet 1863.

CIDRE DE DEVONSHIRE.

ON peut se procurer ce sain et agréable breuvage d'été en état de fermentation chez

JOHN TEAFFE,

20, Rue St. Jean.

Québec, 3 juillet 1863.

ALLES ET PORTER.

LES meilleures qualités d'ALE et de PORTER L'anglais toujours en main. Ces boissons sont précisément celles qui conviennent le mieux aux personnes qui ont besoin d'Alles légères mais pures et saines pour le dîner et le souper.

A vendre par

JOHN TEAFFE,

20, Rue St. Jean.

3 juillet 1863.

CIDRE! CIDRE!

CIDRE de Devonshire. En futaile et en bouteille.

A vendre par

JOHN TEAFFE,

20, rue St. Jean.

Québec, 12 juin 1863.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON avec dépendances et un beau jardin situées près de l'église de Ste. Anne de la Pocatière.

Pour plus amples informations s'adresser au curé de Ste. Anne.

Québec, 1er Mai 1863. 635

CHARLES CATELLI

Statuaire et Plâtrier,

35 — RUE NOTRE-DAME — 35

OFFRE ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Clergé, à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis quelques années. C'est grâce à ce patronage qu'il a pu faire cette année des améliorations considérables et importantes qui font de son Etablissement le premier en Canada sous ce rapport. Dernièrement, à des prix coûteux, il a fait des Moulins pour les Statues des Apôtres ; il entend un bon marché des statues faites sur ces moulins, et il garantit la plus entière satisfaction. De plus, on trouvera chez lui toutes les STATUES, STATUETTES, etc., qu'on désire, pour Églises, depuis 18 pouces à 6 pieds de hauteur, ainsi que toutes sortes d'ORNEMENTS en PLÂTRE.

Il sollicite respectueusement une continuation des faveurs de la part de ses pratiques et du public en général.

Il a ouvert une branche de son magasin à Québec, le 1er Mai, au No. 34, rue St. Valier, près de la côte d'Abraham.

6 mai 1863. 647-3m

Ligne de la Malle Royale.

COMPAGNIE RICHELIEU

Quebec et Montreal

Incorporée par Acte du Parlement.



Le splendide navire à vapeur

EUROPA,

CAPIT. J. B. LABELLE,

LAISSERA LE QUAI NAPOLE

POUR MONTREAL,

Tous les Lundi, Mercredi et Vendredi,

A QUATRE HEURES P. M.,

ET LE

MONTREAL,

CAPT. COTÉ,

Tous les Mardi, Jeudi et Samedi,

A QUATRE HEURES P. M.

Première classe, à Montréal, \$2, repas et cabines non compris.

Billet de retour \$3, do do do

Entrepont, \$1.

Pour particularités s'adresser au Bureau.

J. E. DESCHAMPS,

Agent.

5 août 1863.

732

730-6f-1ps

28 juillet 1863.

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

730-6f-1ps

</

MUSIQUE D'ÉGLISE.

Le soussigné vient de recevoir un envoi considérable de **MUSIQUES RELIGIEUSES** (orgue, harmonium et chant) de la maison HUGEL & C^{ie}, de Paris, et choisit expressément pour son établissement par

M. AUGUSTE DURAND,
Organiste au grand orgue de St. Roch (Paris).

Les amateurs de musique, et tout spécialement membres du clergé et les organistes, sont invités à venir voir cette nouvelle musique d'église. Voici les titres de quelques uns des ouvrages et morceaux de l'envoi :

AMOUR A JESUS-CHRIST; 40 cantiques nouveaux.—HERMANN.

GLOIRE A MARIE; nouveaux cantiques.—HERMANN.

ECHOS DU MONDE RELIGIEUX; 1 volume, contenant des morceaux choisis d'orgue et de chant de PALÉSTRINA, HONDEL, MARCELLO, BACH, PÉGOLESI, HAYDN, MARTINI, MOZART, WEBER, etc.

12 morceaux pour harmonium (offertories, communions, sorties, etc.).—NICOLAI LORENZO.

grandes offertories.—PASSY.

A PETITE CHAPELLE, 1 volume contenant 100 morceaux faciles pour orgue.—BATTMAN.

morceaux détachés, de différents auteurs.

—AUSSE—

10 exemplaires de la méthode d'orgue—Alexandre l'usage des pianistes, de MM. d'Avier et Deuans; ainsi que plusieurs ouvrages classiques pour piano, notamment les célèbres études de HENRI BERTINI, les études de style de CAMILLE STAMATY, etc. etc.

LEGER BROUSSEAU.

Québec, 10 avril 1863.

A Louer.

UN CHANTIER pour la Construction des vaisseaux, avec bâtiments nécessaires, situé à la Pointe-aux-Trembles, près de l'église.

S'adresser à

EUG. LARUE, ECR.,

Sur les lieux.

.9 janvier 1863. 540-Gm-p

CATECHISME de Persévérance

ou exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologetique, philosophique et social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par l'Abbé GAUME, ancien vicaire-général du diocèse de Nevers, chevalier de l'Ordre de St. Sylvestre, membre de l'Académie de la Religion Catholique de Rome, etc. Septième édition, revue et augmentée de notes sur la géologie et d'une table générale des matières.—8 volumes reliés.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

LE VERS RONGEUR des

LESOCIETES MODERNES, ou le paganisme dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicaire-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

MANUEL des CONFESSEURS,

composé 10. Du prêtre sanctifié par l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 20. De la pratique des confesseurs de saint Liguori; 30. Des avertissements aux confesseurs et du traité de la confession générale de B. Léonard de Port-Maurice; 40. Des instructions de saint Charles aux confesseurs; 50. Des avis de saint François de Sales aux confesseurs; 60. Des conseils de saint Philippe de Néri; 70. Des avis de saint François-Xavier aux confesseurs, par l'Abbé J. GAUME, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon. Septième édition publiée en 1854. Ouvrage en 1 volume relié.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

COURS de TENUE des LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 10. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 20. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 30. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INÉDITES de la

Nouvelle-France (1672-1677) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochures, \$0.60 reliés \$0.90.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OIE, PLUMES D'ACIER de toutes les formes et de toutes les prix.—Petites plumes et Magnum-Bonum.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

COMPAGNIE

d'Assurance Maritime

DE QUEBEC.

DIRECTEURS :

HENRY J. NOAD, Président.

H. DUBORD, Vice-Président.

JAMES G. BOSS, W. WITTHALL,

J. GAUDRY, J. H. CLINT,

J. B. RENAUD, E. BURSTALL,

D. D. YOUNG.

ALEXANDER FRASER, Gérant et Secrétaire.

BUREAU :

Batisses de Renaud

RUE SAINT-PIERRE.

La compagnie est maintenant prête à émettre des polices.

A. FRASER, Gérant et Secrétaire.

Québec, 21 juillet 1862. 309

ENCORE d'OR supérieure, en petites bouteilles.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

AVIS.

Le soussigné désire acheter quelques actions de la BANQUE NATIONALE.

Les personnes qui en ont à vendre sont priées de l'en informer.

ELZEAR BROUSSEAU,

Québec, 20 février 1863.

7, Rue Buade.

A VENDRE,

Chez MM. Brousseau & Freres,

"MES LOISIRS"

PAR

L. H. FRÉCHETTE,

Auteur de *Félix Pourcé*.

PRIX :—broché.....\$0.50.

Journal des Maîtrises

REVUE DU CHANT LITURGIQUE ET DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

Directeurs : MM. J. D'ORTIGUE & FÉLIX CLÉMENT.

Éditeurs : MM. ADRIEN LE CLERC & C^{ie}.

CE journal qui a su conquérir les sympathies et le patronage d'éminents prêtres et d'un grand nombre de personnes considérables, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, et surtout en Italie et en Belgique,—a déjà consacré quelques articles au progrès de l'art musical en Canada. Chaque numéro contient une feuille de texte, et des morceaux de chant ou d'orgue, empruntés aux chefs-d'œuvre classiques, ou composés expressément par des maîtres contemporains.

Le journal paraît le 15 de chaque mois.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Un an, 12 livraisons, renfermant au moins 48 pages de musique :—\$4.00.—Texte seul : \$2.00.

On s'abonne, à Québec, chez le soussigné,

LEGER BROUSSEAU.

L'ECONOMISTE FRANCAIS

Paraissant deux fois par mois, sous la direction de M. JULES DUVAL,

Auteur de *l'Histoire de l'Emigration au 19^e siècle*.

CE journal de quinzaine, publié en format in-4 sur 2 colonnes, a clos, avec son 24^e numéro, paru en décembre, sa première année d'existence. Économie politique et sociale, agriculture, industrie, commerce, navigation, finances, affaires algériennes et coloniales, sciences appliquées, éducation, littérature, il a traité toutes les questions relevant dans son cadre avec la sincérité, la liberté et la mesure qui lui rend facile sa parfaite indépendance à l'égard des partis politiques et des influences financières. Aussi, a-t-il pris rang dès la première année à côté des recueils les plus estimés.

Parmi les auteurs dont les articles ont contribué à ce succès, on peut citer :

MM. HORN et VIOLETT-LEDDU, confrères du directeur au *Journal des Débats*; E. BRUNET, J. BONHOMME, JULES DELBRUCK, JEAN DOLLFUS, HIPPOLYTE, A. FÉRA, GLEICK, LAVRAGANT, LEPÉLLETIER DE SAINT-REMI, JEAN MACÉ, ANTOINE MÉRAY, MARCOLELLI, M. PAPER-CARPANTIER (Mme), HAMEAT, E. KENDE, DR. SAVARDAN, E. STORM, S. LA TROISÈME (Mme), DR. WARNER, etc.

Dans les colonies, de nombreuses correspondances suivent avec un soin particulier le mouvement colonial et commercial de la France et de l'étranger.

On sait que M. Rameau traite, dans *l'Economiste français*, des questions qui touchent au passé et à l'avenir de la race française sur le continent américain, et qu'il a déjà notamment écrit des articles d'un saisissant intérêt sur les Académies et les Canadiens.

Organe de la *Société des Etudes pratiques d'économie sociale*, fondée et dirigée par M. LE PLAT, conseiller d'Etat, commissaire général du gouvernement à l'Exposition universelle de Londres, *l'Economiste français* publie les discussions de cette Société, qui réunit l'élite des penseurs et des publicistes contemporains.

La bibliographie est l'objet d'un soin particulier. En 1862, il a été rendu compte de 50 ouvrages adressés par les auteurs ou les libraires.

On s'abonne, à Paris : rue du Faubourg Montmartre, 11.

Hors de Paris : chez tous les libraires et dans les bureaux de poste.

Un an. 6 mois.

Paris..... 12 fr. 7 fr.

Départements et Algérie..... 15 8 50

Colonies françaises..... 18 10 "

Etranger..... 20 11 "

Le tome I^{er}, comprenant l'année 1862, forme un beau volume in-4, qui se vend 15 fr. (Dépôt chez L. HACHETTE et C^{ie}, b^{is} Saint-Germain, 77.)

VIN

ANTI-GOUTTEUX ET ANTI-RHUMATISMA.

DE A. D'ANDURAN

MÉDECIN—PHARMACIEN.

DEPUIS des siècles des pathologistes ont cherché en vain un remède qui eût une action efficace dans le traitement de la goutte et du rhumatisme articulaire aigu et chronique, grand nombre de préparations ont été employées avec plus ou moins de succès, mais aucune n'a obtenu des résultats aussi sûrs et aussi prompts le remède que j'ai composé.

N'est-il pas merveilleux en effet de voir un afflux, défilant sur son lit, se tordant dans des plus affreux douleurs, se trouver débarrassé de son mal, presque immédiatement, par l'emploi de ma préparation.

Les affections goutteuses nouvelles sont guéries rapidement par l'usage de mon remède. Dans les anciennes, il en éloigne de plus en plus les accès et les rend très-bénins.

J'étais atteint depuis longtemps de la goutte, au point que je ne pouvais plus visiter mes malades. C'est pour me guérir de cette maladie ou tout au moins en atténuer les progrès que je composai, après bien des essais sur moi-même, mon remède, et je puis dire avec satisfaction que j'y suis parvenu.

C'est avec bonheur aujourd'hui que je peux mettre à la disposition des médecins un spécifique certain contre cette cruelle maladie.

Je l'ai offert gratis aux médecins qui ont voulu l'expérimenter, un grand nombre ont répondu à mon appel, de nombreuses et heureuses expériences ont été faites sur presque tous les points de la France.

Le gouvernement anglais, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission médicale de la guerre en a accepté cent flacons pour être employés dans les hôpitaux militaires.

MODE D'ADMINISTRATION.

Voir les prospectus qui accompagnent les flacons.

Pendant l'administration du remède, il n'est pas nécessaire de s'assujettir à aucun régime particulier; l'alimentation doit être modérée, mais sans privation. On aura le soin de se couvrir chaudement pour favoriser la transpiration que ce remède provoque.

Le traitement du rhumatisme articulaire et musculaire diffère peu, il demande seulement à être continué plus longtemps; le malade aura le soin dans le cas de suspendre le remède tous les huit à dix jours, pendant deux jours, pour le reprendre en recommençant par une petite cuillerée matin soir.

Dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, le médecin pourra, s'il le juge à propos, employer les antiphlogistiques concurremment avec mon remède.

Entre autres des nombreuses observations que je possède, j'en citerais seulement quelques-unes qui feront connaître suffisamment la valeur thérapeutique de mon remède.

Voir les prospectus.

Ma préparation a été l'objet de rapports favorables de plusieurs journaux de médecine.

A. D'ANDURAN.

Quelques flacons ont été envoyés pour essai à la librairie de

LEGER BROUSSEAU,

Prix—\$3 le flacon—COMPTANT

SOUVENIR

CONSACRÉ A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE DE

M. L. J. CASALT

PREMIER RECTEUR

DE

L'Université-Laval.

CETTE élégante brochure contient un portrait photographié de l'illustre défunt et une photographie du monument élevé à sa mémoire dans la chapelle du Séminaire de Québec.

PRIX : 50 CENTS.

A vendre par le soussigné,

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE CONSEILLER

DES

DAMES ET DES DEMOISELLES

POUR 1863

JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE et de TRAVAUX A L'AIGUILLE.

Rédigé par les sommités Littéraires et Artistiques.

Tous les abonnements partent du 1^{er} Novembre.

ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE.

LES ABONNÉES reçoivent dans le courant de l'année : des aquarelles, des sépias, quarante feuilles de musique inédite, douze gravures de modes, deux gravures de lingerie, des planches de tapisserie coloriée, quinze cents dessins de broderie, douze feuilles de patrons grandeur naturelle pour Dames, Demoiselles et enfants, des gravures sur acier, des planches de costumes, etc., etc.

Sommaire du numéro de novembre 1862.

1. Chronique du mois, par H. NEVIRE.
2. La muette, par VIERNE.
3. Causerie d'une maîtresse de maison avec les Dames et les Demoiselles abonnées, par MME. JULIE FERTIAULT.
4. Modes, par BLANCHE DE SERIGNY.
5. Economie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Recettes : Taillètes d'Angleterre.—Moyen de dérouiller l'acier.—Moyen de garantir du rouille le fer et l'acier.—Perles de roses.
6. Petits travaux de Dames.—Dessous de lampe en application de nacre (No. 1).—Bobèche allemande (No. 2).—Calotte grecque en soutache.
7. Explication de la planche de broderies.
8. Explication de la planche de patrons.
9. Explication des gravures de modes.
10. Explication de la planche de tapisserie.
11. Aquarelle.
12. Rébus.

Les abonnées recevront avec ce numéro :

- 1^o UNE FEUILLE DE BRODERIE (double format).
- 2^o UNE PLANCHE DE PATRONS pour la SAISON D'HIVER.
- 3^o Sur planche de Patrons (PETITS TRAVAUX DE DAMES).
- 4^o UNE GRAVURE DE MODES coloriée.
- 5^o UNE GRAVURE DE CONFECTION et COSTUMES D'HIVER.
- 6^o UN DESSIN DE TAPISSERIE coloriée.
- 7^o LA PETITE REPASSEUSE (aquarelle).
- 8^o LE JOUJOU DE BLANCHE, quadrille, par C. SERMANE.
- 9^o ANTONIE, polka-mazurka, par J. ROUSSELOT.
- 10^o LE REVE AU SON DU COÛ, par C. SERMANE.
- 11^o MIGNONNE, valse par PAUMIER.

Prix de l'abonnement :—\$5 par an, invariablement payable d'avance.

On s'abonne à Québec, chez

LEGER BROUSSEAU,

Agent pour le Canada.

Québec, 9 mars 1863.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de MM. Chevalier et O. Henry, MEMBRES DE L'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE, et Lassaigne, professeur de chimie à l'Ecole d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, "que l'Elixir de Guillé, préparé par Paul Gage, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée."

ELIXIR

DU

DR. GUILLÉ,

LE SEUL AUTHENTIQUE,

PRÉPARÉ PAR

PAUL GAGE,

A PARIS,

Rue de Grenelle-Saint-Germain,

No. 13.

ASTHME, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poulmon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, ACRE, VISQUEUSE, ÉPAISSE, qui s'est développée dans le poulmon à la suite d'une inflammation. La trachée-artère est bouchée, le poulmon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette HUMEUR GLAIREUSE par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Elixir pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

APOPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse est sécrétée plus abondamment qu'il ne convient, il y a ÉPANCHEMENT de cette humeur dans le cerveau, et peu après, APOPLEXIE et PARALYSIE.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'Elixir de Guillé AVANT, PENDANT ET APRÈS l'ÉPANCHEMENT, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu.

BILE, MALADIES BILIEUSES, FIÈVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLÉRA-MORBUS, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc. Pour prévenir ces désordres, il faut expulser du foie la bile putréfiée par l'inflammation, au fur et à mesure qu'elle se produit, et employer à cet effet l'Elixir de Guillé préparé par PAUL GAGE, qui réunit à une action purgative douce, des qualités toniques et antiputrides.

CATARRHE DE LA VESSIE.—Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, QUELQUESFOIS BOURBEUSE ou ROUGEÂTRE, quelquefois teinte et pour ainsi dire huileuse, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. GUÉRISON : empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer en usant de l'Elixir de Guillé préparé par PAUL GAGE. GOUTTE ET RHUMATISME.—Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, ACRE, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les aponeuroses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'Elixir de Guillé préparé par PAUL GAGE est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du Tissu Electro-Magnétique.

Nous pourrions passer en revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'Elixir de Guillé.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans en être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Prix des flacons : 3 fr. 5